



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Premier ministre

Service Communication

Hôtel de Matignon, le 11 juillet 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Premier ministre saisit le CESE sur 3 grands thèmes

Edouard PHILIPPE, Premier ministre, a ouvert ce mardi 11 juillet 2017 la première conférence annuelle du Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE) qui doit permettre au CESE d'élaborer son programme de travail.

Devant les conseillers et responsables des organisations représentées au CESE, **le Premier ministre a d'abord souligné les enjeux de la réforme annoncée par le Président de la République devant le Congrès**, rappelant que la « chambre du futur » connaîtra des évolutions organisationnelles pour **faire du CESE la grande instance consultative et représentative permettant d'orienter encore davantage l'action du Gouvernement dans le sens de l'intérêt général.**

Le Premier ministre a ensuite invité les membres du CESE à travailler de concert avec le Gouvernement au service de la transformation du pays. Il a ainsi souhaité **saisir le CESE sur 3 grands thèmes : le devenir du travail indépendant, la transition écologique et l'accompagnement des personnes les plus fragiles.**

Le Premier ministre a d'abord demandé aux membres du CESE de faire des propositions au Gouvernement en matière d'organisation du travail indépendant, en se nourrissant des exemples qui fonctionnent à l'étranger, pour que les travailleurs indépendants puissent notamment obtenir des garanties comparables à celles des salariés.

Il a également demandé au CESE, en s'inspirant des initiatives locales observées (productions d'énergies renouvelables, rénovations thermiques, développement des circuits courts, etc.), de préciser les modalités de la transition écologique en s'appuyant sur la co-construction entre acteurs publics et privés, la simplification des outils et l'expérimentation.

Enfin, il a sollicité des propositions en matière d'accompagnement des personnes les plus faibles. Il a délimité le champ de la réflexion à trois aspects : les ruptures de parcours des jeunes majeurs qui sortent de l'aide sociale à l'enfance et se retrouvent propulsés dans la vie d'adulte, la prise en charge des enfants ayant des troubles du comportement mais aussi l'intégration des personnes en situation de handicap.

Contacts : 01 42 75 50 78/79 - 01 42 75 80 15

communication@pm.gouv.fr